

Conseil Municipal du 18 octobre 2012

L'an deux mil douze et le dix-huit octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, Melle COCHOIS Coralie, Mme PUECH Pascale.

Madame Annie ROULLE a donné pouvoir à Madame Catherine ROYER,
Monsieur MINET Christian a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie,
Monsieur HEUSGHEM Steve a donné pouvoir à Madame LECLERE-MISSA Monique,
Madame DUCHESNE Madeleine a donné pouvoir à Monsieur TIAFFAY Patrice,
Monsieur CAPITAINE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GOBRON François.

Monsieur DURAND Denis a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 5 octobre 2012

Le compte-rendu de la séance du 27 septembre est lu et approuvé.

I – Délibérations

➤ **N° 55/2012 Restructuration de la mairie – Choix d'un maître d'œuvre**

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2122.22-4°,

Vu la délibération n° 3852 du 29 avril 2008 déléguant au maire la préparation, la passation et l'exécution des marchés à procédure adaptée dans la limite de 90 000 € HT,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la procédure de consultation dont le déroulement est le suivant :

- Appel à candidature pour la maîtrise d'oeuvre : Matot Braine n° 7450 du 11 juin 2012
- Mise en ligne : Marchés sécurisés le 2 juin 2012
- Date de clôture : 27 juin 2012
- Analyse des candidatures le 30 juillet 2012
- Mise en ligne du dossier de consultation : 2 août 2012
- Visite sur site : 6 septembre 2012
- Audition des candidats : 18 octobre 2012
- Date d'analyse des offres et d'attribution du marché : 18 octobre 2012

Après avoir entendu le rapport de la commission d'examen des offres et en avoir délibéré,

Décide

- De confier au cabinet BLP Architecture Urbanisme Paysage 3, place Léon Bourgeois BP 493 51067 Reims Cedex la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de restructuration de la mairie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant et tout document y afférent.

➤ **N° 56/2012 Indemnité au receveur municipal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il précise que Madame TAGNON Myriam, receveur de la collectivité, a accepté d'effectuer certaines de ces prestations, entre autre en matière financière et comptable.

Il ajoute que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à Madame TAGNON Myriam une indemnité égale à 50% du maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits au compte 6225 du budget.

➤ **N° 57/2012 Service de l'eau – Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que l'état des restes pour le service de l'eau arrêté au 26 août 2012 présente un certain de pièces irrécouvrables en raison de la modicité des sommes (0,03 € à 7,50 €) et de l'impossibilité de lancer une poursuite pour de telles sommes représentant 43 pièces de 2007 à 2011 pour un montant total de 144,80 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le budget du service de l'eau de l'année 2012,

Vu l'état des restes à recouvrer sur ce budget, dressé et certifié par Madame TAGNON Myriam, receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur et, par la suite, la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état, joint à la présente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R 2342-4,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement en raison de la modicité des sommes,

Décide d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2012 du service de l'eau les sommes détaillées sur l'état joint pour un montant total de 144,80 € (cent quarante quatre euros et quatre vingt centimes)

➤ **N° 58/2012 Numérotation d'immeuble**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu

le permis de construire déposé par Monsieur ROUSSEAU Edith n° PC 051.562.12J0010 pour une construction rue de Sillery, mais impactant la rue des Ailettes (parcelle AL 647),

le permis de construire déposé par la SPVI HUBERT n° PC 051.562.12J0006 pour la réhabilitation d'un logement et la création d'un logement dans un bâtiment agricole,

le permis de construire déposé par M. BOUVELLE Raymond n° PC051.562.12J003 pour la réhabilitation d'une ancienne grange en logement,

le certificat d'urbanisme déposé par Mme LO MONACO Pascale n° CU 051.562.12J0025 pour la division de la parcelle AK63,

le certificat d'urbanisme déposé par M. BOUVELLE Raymond n° CU 051.562.12J0019 pour la division de la parcelle AK 65 pour partie,

le certificat d'urbanisme déposé par la SCP RAMEAU-BOIZET-INFANTINO n° CU 051.562.12J0003 pour la division de la parcelle AM 29, 54 rue de Sillery,

Décide d'attribuer :

A la parcelle AL 647, ayant un accès sur la rue des Ailettes, le numéro 47 A,

A la parcelle AM 163, issue de la division de la parcelle AM 29, le numéro 52 bis, rue de Sillery,

Aux divisions et nouvelles constructions rue des Maraîchers les numéros de voirie tels qu'indiqués sur le plan figurant au dos de la présente délibération.

➤ **N° 59/2012 Engagement de travaux**

Le conseil municipal décide d'engager, dans la limite de la dotation de solidarité communautaire, les travaux ou

acquisitions suivants :

- Création d'un plateau multisports près de l'école primaire
- Aménagement du 3, rue de Sillery pour mise à disposition des associations communales
- Réfection du clocher de l'église et du clocheton de la mairie
- Mise en place d'un éclairage sur la scène du CCA
- Acquisition de divers mobiliers et matériels pour la Caisse des Ecoles
- Aménagement des espaces verts près de la Salle des Sports et dans le square du Mercantour.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

II – Questions diverses

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Voirie

- Démarrage des travaux rue des Maraîchers lundi 22 octobre 2012
- Mise en place du stationnement rue Colbert : Entreprise Mazier pour les marquages au sol et la société Lacroix pour la commande des balises
- Remplacement de quelques panneaux de police
- Remplacement de candélabres par la communauté de communes de Taissy rue de Longjumeau et rue des Vigneuls

Environnement

- Organisation d'un pot de départ en retraite pour M. Philippot
- Choix des décorations de Noël
- Réaménagement de la haie de l'école primaire par les services municipaux

Reims Métropole

Dans le cadre de l'organisation des transports sur la commune après le rattachement à Reims Métropole, une visite a été effectuée à Mulhouse pour découvrir le système de transport à la demande mis en place sur cette agglomération.

Agencia

Cette société d'économie mixte, composée de Reims Métropole et de divers acteurs privés, est venue présenter le 17 octobre son activité : aménagement de zone, maîtrise d'ouvrage, délégation de maîtrise d'ouvrage.

Service de l'Eau

Pour l'organisation du basculement du service de l'eau à Reims Métropole, de nombreux contacts sont nécessaires avec la Direction du Service de l'Eau.

Prochaine réunion de conseil : 15 novembre 2012

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie
BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François

COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		